

LÉGENDES

NAMUROISES.

QUATRIÈME LÉGENDE.

Vous connaissez, mes amis, ces aimables étrangers, véritables touristes de la littérature, qui viennent critiquer indistinctement chez nous les lois, les usages, le pain, le beurre et la bière, qui, transportés en trente-six heures de Paris à Bruxelles, s'en retournent au bout de quelques jours s'imaginant avoir tout vu, tout observé, tout alambiqué, et se hâtent ensuite de confier au public les émotions, les souvenirs de la longue traversée. Pères idolâtres, ils se croient responsables vis-à-vis de la postérité, du moindre retard apporté à la mise au jour de leurs doctes élucubrations. Bien reçus, bien choyés, bien festoyés chez nous, ils sem-

blent n'avoir qu'un souci, celui de perpétuer en France les préjugés sur notre pauvre Belgique, cette moderne Béoïe beaucoup plus inconnue à Paris que le Monomotapa ou l'empire du grand Mogol.

S'ils pleuvent sur nos cités, ces hôtes importuns, c'est aussi notre faute à nous, bonnes gens, qui, dans notre naïveté traditionnelle, nous extasiant à la vue du plus mince prestolet dès qu'il arrivait du *beau pays*, lui faisons fête et prenions son bavardage pour du mérite. La possibilité de ne pas se croire quelque chose, quand on se voit huché sur un piédestal!

Aujourd'hui nous commençons à revenir de ce sot engouement; nous avons reçu tant de soufflets que notre longanimité à la fin s'est lassée. Mais il y a peu d'années, c'était différent. L'espèce curieuse du bipède dont je viens d'esquisser le portrait était bien moins commune lorsqu'en 1829 débarqua à Namur certain M. Lepeintre, prototype de ces voyageurs dont vous savez les noms mieux que moi, venu tout exprès de la grande ville pour nous apprendre à vivre. Après avoir parcouru nos provinces avec des bottes de sept lieues, notre homme, rentré dans sa mansarde, prit plume et encre, salit du papier et finit par fabriquer trois gros volumes auxquels il donna pour titre : *Trois mois de séjour dans les Pays-Bas*.

Style et tout, l'ouvrage ne ressemblait pas mal au fameux voyage de Cyrano de Bergerac dans la lune. En vérité, jamais œuvre aussi plate n'avait fait gémir la presse; jamais industriel littéraire n'avait aussi impudemment spéculé sur la crédulité des badauds; jamais rapsodie semblable ne leur avait été lancée à la face. Le barbouilleur ne montrait pas même le talent, si commun parmi ses compatriotes, de colorer des riens.

Toutefois quand vint juillet et ses trois journées, Louis-Philippe prit dans un de ses tiroirs un bout de ruban rouge, puis l'attacha à la poitrine du profond observateur qui n'avait rien trouvé de plus remarquable en Hollande que les caleçons des Frisonnes; mon Lepeintre fut fait chevalier de la légion d'honneur.

Où donc veut en venir Pimpurniaux, demanderez-vous, mes amis? Patience, je vais vous l'apprendre.

N'allez pas croire que je veuille faire l'analyse du livre; Dieu me garde de cette idée assassine, et d'ailleurs un maudit épicier avait arraché ce matin même, pour servir ses pratiques, les dernières pages du seul exemplaire qui fut venu parmi nous.

Rassurez-vous donc. Je me contenterai de vous apprendre que parmi les bourdes ridicules dont *monsieur*

homme avait farçé son œuvre, on trouvait qu'à Namur les écrivains étaient communes au point de pouvoir être distribués gratuitement au peuple. On y voyait aussi figurer un vieillard, bien vieux sans doute, pleurant sur le malheur des Atuatuques, ses concitoyens, *si méchamment mis à mort par César*, il y a quelques dix-huit cents années; puis venait une description romantique de la vallée où notre cité est assise, et des prétendus vignobles qui couvrent ses coteaux.

Vous savez ce qu'il en est de ces vignobles. Il faut ou que l'ingénieux voyageur ait pris pour des vignes nos grasses houblonnières, ou, qu'usant du don de *retrospective*, il ait tenté de rétablir notre beau pays tel qu'il était il y a trois à quatre siècles. Or, c'est à compléter son récit, à vous donner quelques détails sur la culture de la vigne et sur l'usage du vin dans notre comté d'autrefois, que je consacrerai cette légende.

Qui de vous ignore que Probus, cet empereur de biberone mémoire, importa dans les Gaules l'arbuste favori de Noé? A l'exemple du saint patriarche, nos comtes, séduits par le jus de la treille, favorisèrent la nouvelle industrie, et bientôt de Liège à Dinant, les deux rives de la Meuse se garnirent de ceps. Il y en

eut aussi le long de la Sambre; cette partie de nos faubourgs, appelée les trioux de Salzinne, fut couverte de vignobles qui ne produisaient à la vérité, dit-on, qu'un vin doué d'un goût de terroir assez prononcé.

D'après un relevé fait en 1574, on comptait alors dans nos environs les vignobles de la Plante, de Folx, de Vivier-Wairon, de Haie à Folx, de Foliette, de Bordeaux, etc., et il y avait peu de maisons dans les villages longeant la Meuse qui n'eussent leurs clos et leur pressoir ou plutôt leur *stordoïr*. Il en existait encore une partie il y a moins de 50 ans. Beaucoup de vieux Namurois peuvent se rappeler les bouteilles de vin à un escalin que l'on récoltait à la Plante et dans les trioux de Daves.

La côte la plus renommée, sans contredit, celle qui produisait le Chambertin de nos environs, était la côte de Buley. Elle a conservé un nom qui rappelle son ancienne destination, la vigne. Les vignobles de Buley furent donnés par nos comtes aux chanoines de St Pierre, et formèrent une de leurs branches de revenus les plus précieux.

Le vin fut au nombre des produits du sol qui servirent aux prestations féodales. Ainsi une charte de l'an 1080, relative à la construction du pont de Di-

nant, fait foi qu'auparavant l'abbaye de Waulsort possédait à cet endroit une barque à l'usage des voyageurs qui voulaient traverser la rivière, et que le revenu de ce péage consistait entre autres en quatre setiers de vin au profit de l'abbé du monastère. La culture de la vigne prit même une telle extension que la dime perçue sur le vin par les chanoines de la collégiale de Notre-Dame, leur rapportait d'ordinaire à chacun dix à douze pièces par année.

Pour quel motif cette culture fut-elle abandonnée? Il est probable qu'à la longue le palais de nos gourmets ne jugea plus assez délicat le bouquet du vin indigène, et que d'un autre côté les propriétaires trouvèrent plus intéressant et plus productif pour eux de cultiver l'orge ou le froment.

A quelle époque les vignobles disparurent-ils complètement chez nous? Ce point n'est pas facile à établir. Il est toutefois certain que, dans le XV^e siècle, le seigneur de Meux se faisait fournir par ses vassaux des corvées et des échalas pour ses vignes; que vers le milieu du XVI^e on mettait au nombre des calamités publiques les années peu productives en vins; enfin qu'au commencement du XVIII^e il existait encore à Namur un métier des vigneron.

La preuve de ce dernier fait se tire de la charte du métier. Octroyée en 1404, elle fut renouvelée en 1715, parceque la première « était conçue en termes « fort anciens et mésintelligibles, et ne pouvait plus « être déchiffrée; » c'est ce que disait la requête. L'article 12 de cette charte renouvelée défendait à toute personne étrangère au métier, « de vendre aucunes « denrées le concernant, si comme vins, brandevins, « vinaigre de vins, verjus, roisinis.... à peine de four- « faire trois florins d'amende, » et l'article 19 stipulait que « lorsqu'un membre du métier viendrait à se ma- « rier, il paierait au profit des maîtres, pour droit que « l'on dit *vin des noces*, dix-sept sols, et quatre au var- « let pour les droits ordinaires. »

Je vous ai parlé de la dime perçue par les chanoines de Notre-Dame; leurs confrères de S^t Pierre au château n'étaient pas non plus, paraît-il, ennemis de la *dive bouteille*. Au nombre des formalités à remplir par tout récipiendaire, figurait l'obligation de fournir une demi-aime du vin le plus cher qui put se trouver à Namur; cette demi-aime se partageait entre les chanoines qui assistaient à la réception de leur nouveau confrère.

Il s'était aussi très-anciennement glissé dans notre

clergé un abus qui éveilla le zèle des fervens ecclésiastiques; c'était celui de régaler, lors des funérailles, les prêtres assistants. Dans un testament du 7 septembre 1372, un chanoine de St Pierre, nommé Ryckman, s'élève avec force contre cette coutume qu'il qualifie de *dérisoire et contraire à la dévotion*; il prononce même contre ses exécuteurs-testamentaires la privation des avantages qu'il leur fait, si, malgré sa défense, ils servent à boire aux prêtres chargés de prier sur son corps. Un autre testament du 20 mai 1398 contient à peu-près la même disposition. Le testateur, Pierre de Courtray, doyen de cette même collégiale de St Pierre, défend à ses exécuteurs-testamentaires de donner un repas après le service funèbre qui sera célébré pour lui; il ne veut pas qu'on donne à boire, *comme cela se fait aux noces* (quemadmodum fit ad nuptias), et lègue en revanche aux indigens une ample distribution de pains.

Ce serait ici le cas de vous parler de la boisson populaire qui, à nombre d'entre nous, tient lieu de vin; mais les fabricans de cervoise méritent bien une légende particulière, et je la leur réserve.

Avant de terminer celle-ci, il faut pourtant que je vous parle d'un autre legs de Pierre de Courtray, du

legs qu'il fit de plusieurs objets composant sa garde-robe à deux hôpitaux qui n'existent plus, celui des *petits lépreux* et celui des *pauvres aveugles* (parvis leprosis manentibus in herbattis ad pedem montis de Bouges, et pauperibus cæcis in villa Namucensi). A quoi, je vous le demande, serviraient ces deux hôpitaux aujourd'hui qu'il n'y a plus de lépreux et que tout le monde voit clair?

Cette léproserie était l'hôpital de St Roch. Construit en 1349, lors de l'horrible peste qui décima l'Europe, il fut démoli en 1696 quand, après la reprise de Namur sur Louis XIV, on augmenta les fortifications de la ville. Une tour qui faisait partie de cet hôpital et en portait le nom, existait encore en 1815. Elle fut détruite lorsque nos fortifications, abattues après le funeste traité des barrières, furent relevées pour servir de nouvelles barrières entre la révolution et la légitimité.



LÉGENDES

NAMUROISES,

PAR

Jérôme Pimpurniaux,

ANCIEN PROCUREUR AU CONSEIL DE NAMUR,

ORNÉES D'UN PORTRAIT DE L'AUTEUR
AVEC UN FAC-SIMILE DE SA SIGNATURE ET AUGMENTÉES
D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE,

PAR

A. B.

Je l'sotairai, ma frique !
Rin d'pu bia qu'noss Belgique

*Fragment d'une chanson
patoise inédite.*

Namur.

LEROUX FRÈRES, SUCCESEURS D'YBERT, LIBRAIRES.

—
1837.